

Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services des Iles Guadeloupe

Elections des Membres des Chambres de commerce et d'industrie de Région et des Délégués Consulaires

Chefs d'entreprises inscrits dans la circonscription de la Chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre, vous serez appelés à élire très prochainement vos représentants à la nouvelle Chambre Guadeloupe et simultanément les délégués consulaires qui participeront à la désignation des juges du Tribunal de commerce dont vous dépendez.

En principe, si vous êtes le dirigeant de votre entreprise(2), vous êtes inscrit d'office sur les deux listes électorales constituées, d'une part, pour l'élection des membres et, d'autre part, pour celle des délégués consulaires.

Afin d'actualiser notre fichier d'entreprises et de préparer les listes électorales dans les meilleures conditions, nous vous remercions de bien vouloir compléter le tableau ci-après et nous le retourner **avant le 15 juillet 2010**.

IDENTIFICATION DE VOTRE ENTREPRISE ET DE SES ETABLISSEMENTS

Identification de l'entreprise (siège)	A compléter
N° SIRET (SIREN + NIC : 9 + 5 chiffres)	
Nom ou raison sociale	
Enseigne/nom commercial	
Adresse de l'établissement siège	
Code APEN	
Libellé activité (3)	
Nombre d'employés au siège	
Téléphone Fax E-mail	
Identification de l'établissement si différent du siège	A compléter
N° SIRET (SIREN + NIC : 9 + 5 chiffres)	
Enseigne/nom commercial	
Adresse complète de l'établissement si différente du siège	
Code APET	
Libellé activité (3)	
Nombre d'employés à cette adresse	
Téléphone Fax E-mail	

IDENTIFICATION DES ELECTEURS POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES

**1. IDENTIFICATION DE L'ÉLECTEUR DE
DROIT DE L'ENTREPRISE ET DU CONJOINT
COLLABORATEUR DE L'ÉLECTEUR A TITRE PERSONNEL**

Identification de l'électeur de l'entreprise	A compléter
Nom et prénom du responsable légal (5)	
Date et lieu de naissance	
Nationalité <i>(uniquement pour les élections des délégués consulaires ; cf. note n° 15)</i>	
Nom et prénom du conjoint collaborateur si mentionné au RCS	
Date et lieu de naissance	
Nationalité : <i>(uniquement pour les élections des délégués consulaires ; cf. note n° 15)</i>	

En tant que représentant légal de votre société, si vous ne souhaitez pas être inscrit sur la liste électorale, vous pouvez désigner un représentant ou un mandataire.

**2- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT OU D'UN
MANDATAIRE (7)**

Déclare pour être représentant ou mandataire au titre de mon entreprise

Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité (*)	Fonction dans l'entreprise	Signature de l'électeur désigné ou mandaté

(*) Uniquement pour les élections des délégués consulaires ; cf. note n° 15

**3. DESIGNATION D'ÉLECTEURS AU TITRE DES
ETABLISSEMENTS SECONDAIRES OU
COMPLEMENTAIRES(8)**

ATTENTION ! A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE SI LES ETABLISSEMENTS CONCERNES N'ONT PAS D'ÉLECTEUR DE DROIT :

ETABLISSEMENT (9) :

N° DE SIRET :

CODE APE :

NOMBRE DE SALAIRES :

ADRESSE :

Nom de l'électeur (10)	Prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité (*)	Fonction dans l'établissement	Signature de l'électeur désigné ou mandaté

(*) Uniquement pour les élections des délégués consulaires

ETABLISSEMENT (9) :

N° DE SIRET :

CODE APE :

NOMBRE DE SALARIES :

ADRESSE :

Nom de l'électeur (10)	Prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité (*)	Fonction dans l'établissement	Signature de l'électeur désigné ou mandaté

ETABLISSEMENT (9) :

N° DE SIRET :

CODE APE :

NOMBRE DE SALARIES :

ADRESSE :

Nom de l'électeur (10)	Prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité (*)	Fonction dans l'établissement	Signature de l'électeur désigné ou mandaté

ETABLISSEMENT (9) :

N° DE SIRET :

CODE APE :

NOMBRE DE SALARIES :

ADRESSE :

Nom de l'électeur (10)	Prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité (*)	Fonction dans l'établissement	Signature de l'électeur désigné ou mandaté

ETABLISSEMENT (9) :

N° DE SIRET :

CODE APE :

NOMBRE DE SALARIES :

ADRESSE :

Nom de l'électeur (10)	Prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité (*)	Fonction dans l'établissement	Signature de l'électeur désigné ou mandaté

ETABLISSEMENT (9) :

N° DE SIRET :

CODE APE :

NOMBRE DE SALARIES :

ADRESSE :

Nom de l'électeur (10)	Prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité (*)	Fonction dans l'établissement	Signature de l'électeur désigné ou mandaté

TABLEAU À DUPLIQUER SI LE NOMBRE D'ETABLISSEMENTS EST SUPERIEUR A CELUI QUI EST FOURNI DANS LA PRESENTE RUBRIQUE.

**4. INSCRIPTION DES ELECTEURS
SUPPLEMENTAIRES POUR LES ELECTIONS DES MEMBRES
DES CCI (11)**

ATTENTION ! CETTE RUBRIQUE VOUS CONCERNE SI VOUS AVEZ + DE 9 SALARIES, SINON PASSEZ DIRECTEMENT A LA RUBRIQUE N°5.

Votre effectif	Electeur supplémentaire par tranche	Nom, Nom de jeune fille, prénom	Date et lieu de naissance	Etablissement au titre duquel l'électeur est inscrit (12)	Fonction exercée au sein de l'entreprise ou l'établissement	
	De 10 à 49 salariés = 1 électeur supplémentaire (13)					
	De 50 à 99 salariés = 1 deuxième électeur supplémentaire					
De 100 à 999 salariés = 1 électeur supplémentaire par tranche de 100	3/ de 100 à 199					
	4/ de 200 à 299					
	5/ de 300 à 399					
	6/ de 400 à 499					
	7/ de 500 à 599					
	8/ de 600 à 699					
	9/ de 700 à 799					
	10/ de 800 à 899					
	11/ de 900 à 999					
A partir de 1000 salariés = 1 électeur supplémentaire par tranche de 250 salariés	12/ de 1000 à 1249					
	13/ de 1250 à 1499					
	14/ de 1500 à 1649					
	15/ de 1750 à 1999					
	16/ de 2000 à 2249					
	17/ de 2250 à 2499					

IDENTIFICATION DES ELECTEURS POUR L'ELECTION DES DELEGUES

Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité (15)	Fonction dans l'entreprise ou l'établissement	Entreprise au titre de laquelle l'électeur est inscrit (16)	Signature de l'électeur

!! unicité de vote pour les élections de délégués consulaires : vous ne pouvez figurer sur la liste électorale de délégués qu'une seule fois, même si vous êtes le représentant de droit de plusieurs entreprises, à la différence des élections de membres.

**ENTREPRISE AU TITRE DE LAQUELLE VOUS VOULEZ ETRE INSCRIT EN TANT QU'ELECTEUR DE DROIT (17).
INDIQUEZ VOTRE CHOIX :**

Entreprise :
N° SIRET :
Adresse complète :

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU CHEF
D'ENTREPRISE :

LE PRESENT IMPRIME DOIT ETRE RENVOYE **AU PLUS TARD LE 15/07/2010** PAR COURRIER OU VOIE ELECTRONIQUE AUX CCI COMPETENTES CI-APRES INDIQUEES :

<p>CCI de Pointe-à-Pitre Fichier consulaire Rue Félix Eboué 97159 POINTE A PITRE CEDEX Tél : 0590 93 76 75 ou 93 76 72 E-mail : cfefc@pointe-a-pitre.cci.fr</p>	<p>CCI de Basse-Terre 6,rue Victor Hugues 97100 BASSE-TERRE Tel : 05.90.99.44.44 Fax : 05.90.81.21.17 E-mail : cci-basse-terre@wanadoo.fr</p>
---	--

Chacun des électeurs désignés dans les tableaux ci-dessus doit apposer sa signature dans le cadre prévu à cet effet. Il certifie ainsi sur l'honneur de n'être frappé d'aucune des incapacités prévues à l'article L.713-3 du code de commerce, et pour les élections des délégués consulaires, être ressortissant d'un Etat membre de l'UE ou de l'EEE.

En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, les informations de votre déclaration signalées par une étoile* sont facultatives, les autres restent obligatoires pour le traitement de la déclaration. Elles ne feront l'objet de communications extérieures que pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires ou aux sous-traitants ou prestataires techniques dans le cadre de leurs attributions respectives. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant : pour exercer ce droit, vous pouvez vous adresser à : <indiquer les coordonnées du service ou le numéro vert mis en place>.

Elections des Membres des CCIT et CCIR et des Délégués Consulaires

Notice explicative

Préambule

(1) **Pour les élections des membres des CCI uniquement**, le droit de vote et d'éligibilité est étendu aux ressortissants des Etats hors de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen (cf. *Projet de loi adopté en 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale n° TA-454*) ;

(2) En vertu des dispositions de l'article L.713-3-I du Code de commerce, sont assimilés à des dirigeants les personnes qui exercent dans l'entreprise des fonctions de :

- président-directeur général ;
- directeur général ;
- président ou membre de conseil d'administration ;
- président ou membre de directoire ;
- président de conseil de surveillance ;
- gérant ou de cogérant ;
- président ou de membre du conseil d'administration d'un Etablissement public industriel et commercial ;
- directeur d'un Etablissement public industriel et commercial.

Pour les sociétés anonymes, seuls les présidents-directeurs généraux sont inscrits d'office.

Pour les SAS, seuls les présidents sont inscrits d'office.

Identification de votre entreprise

(3) Confirmer cette activité, sinon préciser l'activité réelle dans la colonne de droite (APE).

(4) Cette mention concerne la catégorie électorale qui se rapporte à l'activité : « Commerce », « Industrie » ou « Services ».

Identification de l'électeur de droit de l'entreprise et du conjoint collaborateur des électeurs à titre personnel :

(5) Pour les sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite, indiquer sur le questionnaire le nom, la nationalité et la date de naissance de l'associé représentant unique désigné par délibération expresse prise par la société qu'elle souhaite voir figurer sur la liste électorale (cf. *article L.713-2-III du Code de commerce*)

(6) En vertu des dispositions de l'article L.713-1- II-1°-c) du Code de commerce, les conjoints des électeurs à titre personnel sont électeurs dès lors qu'ils sont déclarés au RCS et qu'ils collaborent à l'activité de leur époux sans autre activité professionnelle. Cette faculté ne concerne pas les personnes liées par un pacte civil de solidarité.

Désignation d'un représentant ou d'un mandataire

(7) En tant que dirigeant d'une société, si vous ne souhaitez pas être électeur, vous pouvez désigner toute autre personne occupant une des fonctions mentionnées au (2) ci-dessus au sein de l'entreprise. Vous pouvez également mandater un cadre dirigeant de la société occupant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative au sein de l'entreprise ou de l'établissement.

Désignation des électeurs au titre des établissements secondaires ou complémentaires

(8) Si vous avez un ou plusieurs établissements faisant l'objet d'une immatriculation secondaire ou complémentaire au sens de l'article L.713-1 II 2° b) du Code de commerce, vous pouvez désigner comme représentant électeur la personne qui a le pouvoir d'engager l'établissement à l'égard des tiers. Vous pouvez également désigner en tant que mandataire une personne exerçant au sein de l'établissement des fonctions impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative.

(9) Indiquer l'adresse, le n° SIRET et, le cas échéant, le nom de l'établissement, ainsi que le code APE de son activité et le nombre des salariés employés dans l'établissement.

(10) Il peut s'agir :

- soit de la personne ayant la capacité d'engager l'établissement à l'égard des tiers (*ex. directeur d'établissement ; fondé de pouvoir, ...*) ;
- soit d'un représentant de l'établissement exerçant des fonctions impliquant des responsabilités de direction commerciale, administrative ou technique, mandaté par le représentant légal de l'entreprise.

Inscription des électeurs supplémentaires

(11) Pour l'élection des membres de chambres de commerce et d'industrie, vous pouvez désigner des électeurs supplémentaires en raison du nombre de salariés employés par votre entreprise et établissements situés dans la circonscription de la CCI (*cf. colonne de gauche du tableau qui indique les seuils d'effectifs à prendre en compte*).

Les personnes désignées comme électeurs supplémentaires doivent exercer dans l'entreprise ou dans l'établissement une des fonctions mentionnées au (2) ci-dessus ou toute fonction impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative.

(12) Indiquez l'établissement de l'électeur : établissement siège ou secondaire situés dans la circonscription. Pour déterminer la catégorie professionnelle à laquelle appartiennent les électeurs supplémentaires, il y a lieu de considérer l'activité de leur établissement de rattachement ; dans le cas où il y a similitude d'activité entre le siège et le ou les établissements concernés, il convient de prendre en compte l'activité du siège pour déterminer la catégorie professionnelle de l'électeur.

(13) Le conjoint collaborateur de l'électeur à titre personnel déjà inscrit sur la liste électorale s'impute sur le nombre total d'électeurs supplémentaires auquel a droit l'entreprise dans le cas où celle-ci a moins de 50 salariés. En l'absence de conjoint collaborateur dans l'entreprise remplissant une fonction impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative (*cf. Art. L.713-2-II Code de Commerce*), il est possible de désigner un mandataire (*cf. note (6) plus haut*).

Inscriptions des cadres pour les élections des délégués consulaires

(14) Pour l'élection des délégués consulaires, vous pouvez mentionner comme électeurs des cadres de votre entreprise ou de votre établissement exerçant des fonctions impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative.

(15) Pour les élections des délégués consulaires, les électeurs doivent être ressortissants d'un Etat membre de L'union européenne ou de l'Espace Economique Européen (*Norvège ; Islande et Lichtenstein*) (*cf. article L.713-9 du code de commerce*.)

(16) Les électeurs mentionnés ne doivent être inscrits qu'une seule fois sur la liste électorale des délégués consulaires d'un même ressort de tribunal de commerce au titre d'une seule entreprise.

(17) Si vous êtes le représentant de plusieurs entreprises ou établissements de la circonscription de la CCI, vous ne pouvez voter que pour une seule entreprise par ressort de tribunal de commerce. Si tel est votre cas, merci de choisir celle au titre de laquelle vous voulez être inscrit sur la liste électorale des délégués consulaires.